



perte garde de mes filles car départ à l'étranger

Par **lineaverde**, le 11/02/2011 à 14:56

Bonjour, j'ai eu 3 enfants avec mon ex concubin dont je suis séparée depuis 12ans. en février 2010, je lui ai annoncé mon projet d'emménagement à barcelone où nous vivions de 95 à 98, et celui d'emmener nos filles, notre fils étudiant déjà à barcelone. Il s'y est opposé et j'ai engagé une demande de révision de garde alternée.

j'ai lamentablement perdu, mon avocate ayant commandé un dossier factuel car habituel et ne pensant pas perdre. mon ex a exposé un dossier dénonciateur, me traitant d'instable, apportant des faits intimes de ma vie personnelle avec mon mari actuel, etc... le juge a statué que l'appartement où j'allais résider était trop petit, que mon salaire trop juste et que je devais supporter les dégats de mon choix et que si mes filles, qui ont été entendue par un avocat auquel elles ont émis le souhait de me suivre (13 et 15 ans)partaient, cela représenterait un désagrément dans la relation affective avec le père... à ce jour, je vis avec mon fils à barcelone. son père s'est déplacé un fois en 2 ans pour le voir. je le supporte dans la motivation de son baccalauréat, le loyer et l'alimentation. le père donne 200€/mois. mes droits de mère et celui de mes filles ayant été bafoués par un jugement partial par papa, j'ai fait appel. le père me traite maintenant de procédurière et maintient sa position pour l'an prochain, disant toujours que mon apart est trop petit et mes revenus trop faibles. je n'ai jamais manqué au paiement de mes échéances et souffre de voir mes filles vivre mal notre éloignement, mais leur père est tellement manipulateur qu'elles s'écrasent devant lui. quels arguments importants dois je avancer afin de pouvoir accueillir mes filles à barcelone? merci de votre réponse!!!!

Par **Domil**, le 11/02/2011 à 15:06

En dehors de toute considération financière, de logement ou autres arguments personnels, c'est toujours le risque quand on prend la décision de déménager loin de l'autre parent pour convenance personnelle.

Imaginez un instant que vos filles vivent chez leur père près de chez vous et que le père vous annonce qu'il les emmène vivre à l'étranger, comment auriez-vous réagi ?

Je crains que la décision du juge ne se base QUE sur cet élément, que le reste ne soit qu'accessoire.

Par **lineaverde**, le **11/02/2011** à **17:26**

le problème est bien que les filles veulent vivre avec moi et qu'elles n'ont pas été entendues. en outre je vis dans une ville où nous avons vécu en famille, à juste 6h de chez leur père, au sein de la ue. en fait on un si grand plat qunad un parent déménage du nord au sud de la france. d'autre part ce n'est pas pour convenance personnelle mais professionnelle. ma seule question est juste quels sont les points sur lesquels insister pour que mes filles puissent désormais me rejoindre?

Par **Domil**, le **11/02/2011** à **17:33**

Demandez un avocat pour chacune de vos filles.
Changez d'appartement pour un plus grand.
Ne demandez pas le retour en dehors de la rentrée scolaire